

Irrecevabilité dossier surendettement

Par coco92, le 17/06/2010 à 17:47

Bonjour,

j'ai voulu ajouter deux dettes à mon dossier de surendettement du coup ils l'ont déclaré irrecevable pour motif "mauvaise foi"

j'ai donc ecrit et maintenant mon dossier doit passer au tribunal mais cela risque de prendre 15 a 18 mois

les creanciers etant été avertis par la banque de france commencent à me relancer

que puis je faire?

je suis allée au service social mais ils ne peuvent m aider car je ne suis plus couverte par le dossier de surendettement!!!Mais si j etais couverte je ne leur demanderais rien::

je tourne en rond et suis menacee qu edf coupe l'electricité (reliquat de factures car les factures de mon logement st à jour), ils ne veulent rien entendre!!!

pouvez vous m'aider svp???

Par **001**, le **18/06/2010** à **13:59**

bonjour,

en attendant la décision de recevabilité, vous pouvez demander au juge d'instance un délai de grace sur le fondement de l'article L1244-1 du code de la consommation.